

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 septembre 2015 à 20 h 14 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

16-CC-2015-2016

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale du refus de la misère est décrétée par l'ONU, a lieu annuellement le 17 octobre, et dont le thème pour 2015, est "**Construire un avenir durable : S'unir pour mettre fin à la pauvreté et à la discrimination.**" ;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin, dont la Table Itinérance Rive-Sud, se mobilisent afin de tenir, pendant le mois d'octobre 2015, différentes activités de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la population du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin est invitée à participer à la marche de la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le vendredi 16 octobre 2015 à 18 h 30 et qui partira du Parc St-Mark's. Une conférence de presse se tiendra d'ailleurs au même endroit le 6 octobre 2015 dévoilant les détails de cet événement festif de sensibilisation et de solidarité sur la pauvreté et l'itinérance;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de soutenir la dynamique locale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

IL EST PROPOSÉ par Mme Aurélie Condrain-Morel :

1° **QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne du Refus de la Misère;

2° **QUE** le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manquent d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE
Résolution n° 16 2015-2016 (suite)

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;
- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;
- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et soeurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

Fait et donné à Longueuil, ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille quinze.

Me Marylène Drouin
Secrétaire générale

Extrait du projet de procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine séance du Conseil des commissaires